



ligue braille<sup>asbl</sup>

**Avis aux  
personnes  
déficientes  
visuelles**

**Votre savoir-faire  
à tout  
pour plaire !**

Travailler, gagner sa vie et ainsi s'épanouir et s'inclure pleinement dans la société, voilà un droit auquel tout le monde doit pouvoir prétendre, y compris vous qui êtes aveugle ou malvoyant ! Il ne faut pas toujours de bons yeux pour faire du bon travail. Pour faciliter votre insertion, la Ligue Braille vous accompagne sur la route de l'emploi.

**À la recherche d'un travail, vous vous posez certainement de nombreuses questions, cette brochure et la Ligue Braille sont là pour y répondre.**

# À qui m'adresser pour trouver un emploi ?

*“En passant par la Ligue Braille, j'ai l'assurance d'être compris et que mon handicap soit pris en compte. Tout est adapté. Les barrières sur lesquelles on peut buter dans les autres institutions non spécialisées, ici, n'existent pas.”*



**Abdoulaye**, 46 ans, malvoyant. Abdoulaye suit la formation d'employé administratif à la Ligue Braille.

Vous avez plus de 18 ans, une déficience visuelle d'au moins 30% et vous cherchez un job ? Tournez-vous sans hésiter vers la Ligue Braille. Elle sera votre relais auprès des autres organismes liés à l'emploi.

La Ligue Braille se compose de différents services prêts à vous aider dans les divers domaines de la vie. Au niveau de l'emploi, le Service d'insertion professionnelle et le Centre de formation professionnelle sont constitués d'experts qui connaissent tous les bons filons pour vous faire gagner du temps et passer au travers de nombreuses difficultés.

Faire appel à leur expertise vous permettra d'accroître vos chances et de vous armer des meilleurs arguments pour convaincre les employeurs de vous engager.

ACTIRIS, FOREM, PHARE, AWIPH, SELOR, ces institutions vous sont encore étrangères ? La Ligue Braille facilitera vos démarches en vous renvoyant vers celles-ci au bon moment et avec des demandes bien ciblées.

## Tour d'horizon

**ACTIRIS** (Région bruxelloise) et le **FOREM** (Région wallonne) sont des instances régionales qui soutiennent et conseillent tant les demandeurs d'emploi (validation des compétences, formations, etc.) que les employeurs (informations, diffusion des offres d'emploi, etc.). Afin de chercher un travail efficacement, il est essentiel de vous y inscrire pour bénéficier de leurs services.

Le **PHARE** (Personne Handicapée Autonomie Recherchée – Région bruxelloise) et l'**AWIPH** (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées – Région wallonne) sont les organismes régionaux d'aide aux personnes handicapées. Une fois votre handicap reconnu, vous pouvez bénéficier de leur soutien.

Le **SELOR** est un service chargé du recrutement du personnel dans la fonction publique. Des concours sont organisés fréquemment. Ceux-ci sont adaptés aux personnes handicapées, ce qui permet au Selor de mettre à disposition des employeurs des listes spécifiques de candidats handicapés.

## Quels métiers puis-je exercer ?

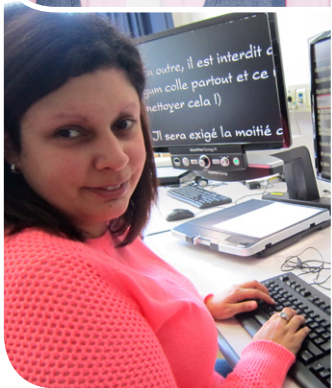
Avec ou sans handicap, nous avons tous des points forts dont nous pouvons être fiers. Travailler permet de les valoriser et de prendre confiance en soi. Ne vous fermez donc pas de portes ! La Ligue Braille est là pour vous aider à les franchir. Votre handicap visuel ne réduit en rien vos talents. Vous voulez devenir animateur, informaticien, documentaliste, chercheur, réceptionniste, secrétaire médical, enseignant ? C'est possible ! La preuve, la Ligue Braille a déjà accompagné des personnes aveugles et malvoyantes exerçant tous ces métiers.

# Comment puis-je développer mes atouts ?



“La formation d’agent d’accueil que j’ai suivie à la Ligue Braille m’est bien utile. Les exercices pratiques sont un atout. Les formateurs m’ont toujours fort encouragée. Ils m’ont aidée à réfléchir sur mon avenir et à prendre les bonnes décisions.”

**Jessica**, 24 ans, aveugle de naissance. Jessica est téléphoniste au SPF Affaires étrangères à Bruxelles. À la suite de son stage, organisé afin de clôturer sa formation à la Ligue Braille, ses collègues ont voulu la garder auprès d’eux !



“À la Ligue Braille, j’apprends à utiliser le matériel adapté pour devenir autonome à 100% et pouvoir être aussi performante que n’importe quel autre employé.”

**Lidia**, 41 ans, malvoyante. Lidia suit la formation d’employée administrative.

Pour accroître vos compétences, la Ligue Braille, soutenue par Bruxelles Formation et le Fonds Social Européen, vous propose plusieurs formations : 2 formations de base (français, calcul, avec ou sans braille), 2 formations qualifiantes (agent d’accueil ou employé administratif) et des formations à la carte pour élargir vos connaissances ou réorienter

vosre carrière suite à l'apparition ou à l'aggravation de votre handicap visuel. À la fin des formations qualifiantes, vous pouvez directement mettre vos connaissances en pratique via l'organisation d'un stage.

Les apprentissages que vous offre la Ligue Braille sont très personnalisés. Ils tiennent compte de vos connaissances préalables, de vos objectifs et de votre rythme. Lors de votre formation, vous disposez d'un poste spécifiquement adapté à votre handicap (ordinateur avec logiciel d'agrandissement, synthèse vocale, barrette braille, vidéo-loupe, etc.).

## Le p'tit plus

Vous former à la Ligue Braille vous donne l'opportunité de rencontrer des personnes dans la même situation que vous, de trouver entraide et encouragements, d'échanger expériences et bonnes pratiques.

## Comment convaincre les employeurs ?



*“Lors de l'entretien, mon jobcoach m'a accompagné. Bien sûr, c'est moi qui ai répondu aux questions, mais je sais que sa présence a joué en ma faveur. Lorsque je passais mon test écrit, il a expliqué à mon futur employeur toutes les démarches que j'avais déjà entreprises et l'a rassuré sur mes compétences.”*

**Stéphane**, 38 ans, aveugle de naissance. Stéphane est employé par l'asbl Cité Modèle à Bruxelles où il a décroché un contrat d'adaptation professionnelle subsidié par le PHARE.

Les jobcoaches de la Ligue Braille sont là pour vous soutenir dans toutes vos démarches (élaboration de votre CV, rédaction de lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, etc.) et pour appuyer votre candidature auprès des employeurs en les informant sur vos compétences professionnelles, les primes, les sessions de sensibilisation des collègues organisées par la Ligue Braille et les adaptations du poste de travail.

Sur ce dernier point, il existe aujourd'hui de nombreux outils techniques qui vous permettent d'aménager votre poste de travail en fonction de votre handicap : vidéo-loupes, logiciels d'agrandissement, synthèses vocales, barrettes braille, preneurs de note, dictaphones, etc. À la Ligue Braille, un conseiller en aides techniques se tient à votre disposition pour trouver avec vous le matériel qui répond exactement aux tâches que vous devez effectuer. C'est lui qui prend contact avec les firmes et qui se charge de compléter les documents pour obtenir un soutien financier de la part de l'AWIPH ou du PHARE.

## Coups de pouce

L'AWIPH et le PHARE proposent aux personnes handicapées de faire des stages de découverte en entreprise. Vous pouvez ainsi vous forger une meilleure opinion sur un poste et savoir s'il entre en adéquation avec vos attentes et votre handicap.

Ces organismes encouragent aussi les formations en entreprise sous la forme de "contrats d'adaptation professionnelle". Ils sont un excellent moyen d'acquérir de nouvelles compétences et de l'expérience.

L'AWIPH et le PHARE interviennent financièrement pour les adaptations techniques de votre poste de travail.

Enfin, ils offrent un soutien financier aux indépendants handicapés et aux employeurs qui engagent une personne handicapée.

# N'hésitez pas à faire appel à notre expertise !

## Contactez la Ligue Braille :

### → Pour l'insertion :

**Bruxelles :** Marc Hiard, tél. 02/533 33 80  
e-mail : marc.hiard@braille.be

**Wallonie :** Stéphanie Mawet, tél. 02/533 33 83  
e-mail : stephanie.mawet@braille.be

### → Pour les aides techniques :

Julien Rolin, tél. 02/533 33 82 (mercredi de 8h à 17h)  
e-mail : siat.braille@skynet.be

### → Pour les formations :

Katia Van Humbeeck, tél. 02/533 33 88  
e-mail : katia.van.humbeeck@braille.be

**Cette brochure est aussi disponible en version audio, en braille ou en grands caractères, sur simple demande adressée à la Ligue Braille.**

**[www.semaineliguebraille.be](http://www.semaineliguebraille.be)**

Campagne soutenue par :



Loterie  
Nationale



Kluwer

a Wolters Kluwer business



ligue braille<sup>asbl</sup>